

Pour bien vivre ensemble!

Bienvenue chez vous, bienvenue chez Régimo!

Notre règlement intérieur favorise un environnement sûr, agréable et respectueux, pour vous, pour vos visiteurs et pour nous en tant que prestataire de services.

Nous vous remercions pour votre aide active et votre soutien au quotidien.

Votre régie immobilière Régimo

1. Dispositions générales

- **Tolérance / tolérance zéro**: nous nous engageons pour une cohabitation empreinte de tolérance. Nous pratiquons la tolérance zéro à l'égard de toute forme de harcèlement, de discrimination ou de comportement inapproprié.
- **Service clients**: utilisez nos canaux numériques (service ticketing / application si disponible) pour vos demandes générales.
- **Cas d'urgence**: appelez immédiatement les numéros d'urgence 117 (police) / 118 (pompiers) / 144 (ambulance) et informez les voisins.
- **Prévention**: gardez les accès généraux et les portes d'entrée toujours fermés. Signalez les comportements suspects à la police. Les cages d'escalier et les sorties de secours doivent toujours être dégagées. Sur les balcons, n'installez pas d'objets tels que des meubles ou constructions / installations dont la hauteur dépasse la balustrade. Les pots de fleurs peuvent être installés uniquement à l'intérieur du balcon.
- **Installations techniques des bâtiments**: il est interdit d'enlever ou de manipuler les capteurs et les installations.
- **Travaux de jardinage**: respectez les règles locales en matière de bruit.
- **Déchets**: éliminez vos déchets conformément aux prescriptions en vigueur.

2. Repos / bien-être

- **Heures de repos**: 22h00 à 07h00.
- **Protection contre le bruit**: évitez les bruits excessifs, surtout lorsque vos fenêtres sont ouvertes. Vous pouvez écouter de la musique à un niveau sonore normal.

- **Instruments de musique**: vous pouvez jouer d'un instrument en dehors des heures de repos, jusqu'à 20h00 au plus tard, dans le respect de vos voisins sauf les dimanches et jours fériés.
- **Aide aux voisins**: les gens de tout âge apprécient l'échange avec leurs voisins. Un petit coup de main peut avoir de grands effets.
- **Chaleur / intempéries**: veuillez consulter les prévisions météorologiques, les avis de tempête et les recommandations locales. En cas de précipitations et de vent fort, il faut remonter les stores extérieurs et les stores à lamelles et fermer les fenêtres.

3. Durabilité

- **Économies d'énergie**: vous trouverez sur le site web de Régimo des conseils utiles pour économiser de l'énergie.
- **Recyclage**: utilisez les points de collecte officiels pour les déchets recyclables.
- **Ressources**: soyez économe avec l'eau et l'électricité.

4. Espaces communs

- **Alentours**: prenez soin des espaces verts, des plantes et des arbres. Annoncez les dommages au service d'immeuble.
- **Places de jeux**: laissez les aires de jeux et de séjour propres.
- **Buanderie**: utilisez-la de manière responsable. Pensez à vos voisins. L'utilisation du lave-linge et du sèche-linge est interdite pendant la nuit (de 22h00 à 07h00).

5. Circulation

- **Interdiction de circuler**: pas de véhicules sur les allées piétonnes et sous les arcades.
- **Accès pompiers**: les accès doivent être libres en tout temps. Les sorties de secours ne doivent pas être bloquées.
- **Prévention des accidents**: les voies de circulation et les garages ne sont pas des aires de jeux. Les parents sont responsables de leurs enfants.

6. Entretien / nettoyage

- **Nettoyage**: gardez votre appartement, la cave, les espaces communs et les alentours propres.
- **Entretien**: les appareils électroménagers et les lave-linge doivent être entretenus régulièrement. Cela permet d'économiser de l'énergie et de prolonger leur durée de vie.
- **Aération**: aérez régulièrement votre appartement. Consultez notre site web pour des conseils.

7. Mobilité

- **Mobilité électrique**: nous soutenons activement la mobilité électrique. N'hésitez pas à nous contacter au besoin.
- **Visiteurs**: les visiteurs doivent garer leur véhicule sur les places visiteurs ou des places de stationnement publiques pour des périodes courtes uniquement. Les locataires ne sont pas autorisés à y parquer leurs propres véhicules.
- **Vélos et scooters**: garez vos véhicules dans les zones réservées à cet effet.
- **Ascenseur**: respectez les consignes. Les enfants de moins de 10 ans doivent être accompagnés d'un adulte.

8. Informations importantes

- **Violation**: toute violation grave du présent règlement entraînera des mesures qui peuvent aller de la dénonciation aux autorités compétentes à la résiliation du contrat de bail.
- **Litiges**: en cas de problème ou de nuisances dans l'immeuble, n'hésitez pas à nous contacter.
- **Champ d'application**: le règlement d'immeuble s'applique aux locataires ainsi qu'à leurs visiteurs et invités.
- **Centre de signalement**: nous tenons à assumer nos erreurs et à nous améliorer continuellement. Si vous estimez avoir subi un traitement incorrect de la part de nos collaborateurs, veuillez vous adresser à notre direction. Nous traiterons votre message en toute discrétion.